Rouen. Des policiers accusés d’avoir tenu des “propos racistes” sur un collègue (MàJ : Le policier victime condamné pour violations du secret professionnel, usage de stupéfiants, il est interdit d’exercer pendant un an)

23/03/2024 à 19h16



MàJ 23/03/2024

Un ancien policier du tribunal de Rouen a été condamné jeudi par le tribunal correctionnel d’Évreux à 12 mois de prison avec sursis et interdiction d’exercer son métier pendant un an.

L’IGPN avait relevé, entre autres, « *la consommation de stupéfiants, le travail illicite dans un bowling en entorse avec les obligations de sa profession ou encore des violations du secret professionnel vers certains proches de personnes*

mises en cause dans des enquêtes ».

Ainsi, l'enquête avait notamment démontré que ce policier avait renseigné un ami, mis en cause dans une affaire de violences conjugales

Le Parisien

03/02/2024

Un policier de Rouen (Seine-Maritime) a été placé en garde en vue, puis sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer toute fonction de police. Il est soupçonné d'avoir renseigné des dealers et d'avoir "violé le secret professionnel". Précisions.

Il s'agit du policier du tribunal de Rouen qui avait été victime d'insultes racistes et de propos haineux dans un groupe de discussion Whatsapp entre policiers.

Ce dernier a été placé en garde à vue mi-janvier 2024 pour une toute autre affaire, dans laquelle il ne serait plus la victime mais l'auteur des faits. Selon nos informations, il est soupçonné d'avoir notamment renseigné des dealers sur des opérations policières les concernant quand il exerçait au tribunal de Rouen pour s'occuper des escortes. À cela s'ajoutent des soupçons d'usage et d'acquisition de produits stupéfiants et de travail dissimulé.

(…)

France 3

17/01/2020

Enquête. Des investigations visent des policiers affectés au palais de justice de Rouen, soupçonnés d'avoir tenu des propos haineux et racistes envers un collègue noir et des détenus. La

« police des polices » est saisie de l'affaire.

Tout est parti d'une *« conversation »* sur la messagerie instantanée WhatsApp. Une *« discussion »* entre une douzaine de policiers appartenant à cette unité. Le plaignant a aperçu des messages sur le téléphone portable d'un collègue et constaté qu'il était question de lui. Interrogeant son collègue, celui-ci lui a alors montré les échanges. Médusé, le policier noir a alors pris connaissance des injures racistes, dont il était la cible.

« Il n'y a pas à tourner autour du pot, il s'agit de propos racistes et haineux tenus envers ce fonctionnaire, déplore une source judiciaire. *Mais ce n'est pas tout : d'autres messages tout aussi haineux, tout aussi racistes, homophobes, xénophobes, concernent les personnes dont ces policiers ont la charge au palais de justice »*. À savoir les prévenus ou accusés jugés ou en attente de l'être par le tribunal correctionnel ou la cour d'assises, les détenus en attente d'être présentés devant les juges de la détention et des libertés, les gardés à vue en passe d'être déférés au parquet ou devant les juges d'instruction.

« Dans ces conversations WhatsApp, on retrouve toute une litanie de propos qui donnent la nausée tellement c'est répugnant. Il y en a des pages et des pages », poursuit la même source. *C'est du type : arabo-négroïde, une blanche qui fréquente un noir se voit qualifiée de pute à nègre – une insulte acronymisée en « PAN » -, un noir ne fera jamais du aussi bon boulot qu'un blanc, pute à bougnoule…* »

Paris-Normandie